

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les 6 revendications du CODEVER pour développer les sports de nature, traduites en 6 questions pour les candidats

1. « **Les chemins ruraux doivent rester ouverts à la circulation de tous les usagers**, de loisirs comme professionnels, motorisés ou non, sauf exception justifiée par des motifs avérés et objectifs ».
Etes-vous d'accord avec ce principe ?
2. Interdictions existantes de circuler sur les chemins ruraux : seriez-vous disposé à **réévaluer la nécessité des arrêtés existants sur votre commune**, voire à engager des actions alternatives aux interdictions, en concertation avec les usagers ?
3. Vous engagez-vous à **sauvegarder les chemins ruraux de la commune**, notamment en luttant contre les accaparements par des riverains ?
4. Êtes-vous favorable au développement d'une **offre légale de pratique** pour les activités les plus sportives (sites dédiés à l'enduro, au trial, à la descente, au franchissement...) en concertation avec les associations locales, afin de concilier environnement, tranquillité des riverains et pratique sportive ?
5. **Pièges dans les chemins** : pourriez-vous soutenir la proposition de loi du député JP Taite, qui vise à rendre obligatoire la signalisation des dispositifs de fermeture ?
Lien : [Pétition : Assez d'accidents : luttons contre les pièges dans les chemins !](#)
6. Êtes-vous favorable à une **politique de sensibilisation** des jeunes à l'usage des chemins ruraux à l'accès à la nature et aux chemins, fondée sur la pédagogie plutôt que la sanction, en partenariat avec les associations locales ?